

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu l'arrêté n° 2016.05.27.96 en date du 27 mai 2016 ;

Considérant les travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée qui doivent être réalisés rue Austin Conte (de la rue Léo Lagrange à l'avenue Victor Hugo) de 22h à 6h (travaux de nuit) à Carbon-Blanc par l'entreprise SANITRA Fourrier leur sous traitants, pour le compte du Cabinet Merlin, 5 rue Louise Michel 33240 Saint André de Cubzac ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Sur une période d'un mois et demi, entre le 11 août et le 30 septembre 2016, de 22h à 6h (travaux de nuit), l'entreprise SANITRA Fourrier et leur sous traitants sont autorisés à effectuer les travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée rue Austin Conte (de la rue Léo Lagrange à l'avenue Victor Hugo).

ARTICLE 2 : La circulation rue Austin Conte (de la rue Léo Lagrange à l'avenue Victor Hugo) sera alternée par feux tricolores par demi-chaussée, en chantier mobile, aux droits des travaux de 22h à 6h (travaux de nuit).

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise SANITRA Fourrier et leur sous traitants conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

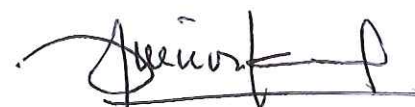
ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise SANITRA Fourrier

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 11 août 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.

P/le Maire
L'Adjoint délégué